

## Séquence solennelle

## Intervention de Monsieur François BAROIN, président de l'AMF

Monsieur le Président de la République Monsieur le Premier ministre Monsieur le Président du Sénat Mesdames et Messieurs les ministres Madame la Maire de Paris Mesdames et Messieurs les parlementaires

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues de Métropole et d'Outre-mer,

Notre pays connaît des attaques terroristes sans précédent.

Au nom des maires de France, je veux rendre hommage aux victimes, à leur mémoire et exprimer à leurs familles notre affection, notre soutien, notre solidarité. Nombre d'entre d'elles vivaient en dehors de la capitale.

Madame la maire de Paris, est-il besoin de vous dire que chaque bourg, que chaque village, que chaque commune, que chaque ville en France est aux côtés de votre conseil municipal, des parisiennes et des parisiens.

A la lumière des événements de ce matin, après les attentats du Stade de France, nous disons au maire de Saint-Denis, à son équipe municipale et à la population, que nous sommes au plus près d'eux. Parmi ces victimes, frappées au hasard, il y avait beaucoup de jeunes. La vie s'ouvrait devant eux. Ils étaient de toutes

origines, dans la diversité de notre pays. Ils étaient la France telle que nous l'aimons, joyeuse, libre et heureuse. Les images terribles de cette jeunesse foudroyée ajoutent à notre sentiment de révolte comme à notre détermination de ne rien céder.

Je veux aussi dire notre compassion envers les blessés et leurs terribles souffrances.

Notre agresseur, notre ennemi, vous l'avez dit, a un nom : Daech, organisation totalitaire et sanguinaire, terrorisant les populations dont elle occupe le territoire et attisant toutes les formes de radicalisation contre nos valeurs républicaines de liberté, de justice et d'égalité.

Nous devons également qualifier ces actes et leurs auteurs pour ce qu'ils sont vraiment, sans craindre de stigmatiser qui que ce soit, car ils ne représentent personne. Leur folie meurtrière n'engage qu'eux seuls. Il s'agit d'une barbarie injustifiable, portée par des assassins, au service d'un projet sans issue, destructeur et inhumain.

Vendredi dernier, comme en janvier, ce n'est pas seulement l'État qui a été pris à partie, c'est la société tout entière, notre société de liberté.



Par les armes, il s'agit de nous faire reculer sur ce qui constitue le socle de nos valeurs républicaines. Nous ne l'accepterons jamais. La France est touchée, mais la France est debout.

En se rassemblant ici aujourd'hui, les maires de France veulent exprimer avec force leur solidarité envers les victimes et veulent rappeler leur volonté d'être au premier rang dans le combat engagé contre une organisation criminelle qui menace notre pays, nos valeurs et notre liberté.

Nous devions à cette date tenir notre congrès annuel. À la demande de votre Gouvernement et en accord avec celui-ci, nous avons considéré que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies pour accueillir, pendant plusieurs jours, les 60 000 participants à cette manifestation. Nous tenons à marquer, par la séance solennelle de ce matin, notre mobilisation pour faire face au drame.

Il appartient à l'État de garantir l'ordre public, d'assurer la protection et la sécurité des Français. Dans cette mission régalienne, dont il porte la responsabilité, nous serons pleinement engagés à ses côtés.

Comme tous les Français, les maires attendent une action sans faiblesse de l'Etat contre le terrorisme et la mobilisation maximale des services de sécurité.

Depuis janvier, policiers, gendarmes et militaires ont montré leur dévouement et leur disponibilité, je veux leur exprimer notre reconnaissance, ainsi qu'aux pompiers, aux équipes de la Sécurité civile et aux personnels des hôpitaux civils et militaires.

Vous avez annoncé des mesures d'exception, l'état d'urgence et le rétablissement des contrôles aux frontières. Nous les approuvons. Mais disons-le nettement: dans le respect des valeurs de droit qui sont les nôtres, les Français, dans leur immense majorité, veulent être certains de la force des réponses et des sanctions mises en œuvre par l'État.

Puisque des actes barbares sont commis contre notre pays, par des gens qui ne respectent plus aucune valeur d'humanité, il est légitime que l'État recoure à des moyens exceptionnels pour se défendre et protéger la sécurité de ses citoyens.

Vous avez annoncé un pacte de sécurité. Au-delà du nombre supplémentaire de policiers et de gendarmes et de la préservation des effectifs des armées, il importe d'en préciser rapidement les contours et le contenu. Les communes doivent y prendre toute leur part.

Elles ont déjà largement apporté leur contribution aux dispositifs de sécurité sur leur territoire par l'extension de la vidéoprotection ou par la mobilisation de moyens supplémentaires pour les polices municipales en concertation avec le Ministère de l'Intérieur après les événements du mois de janvier. Sachez leur disponibilité pour aller plus loin encore.

Les maires sont résolument à vos côtés dans ce combat vital contre l'obscurantisme, le fanatisme et la violence. Nous pouvons agir concrètement,



par exemple, dans le recueil d'informations sur les risques et les menaces.

Il nous faut faire fonctionner plus efficacement les Contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, notamment, dans le suivi des phénomènes de radicalisation. Sur ce point des efforts doivent être produits rapidement.

Il est indispensable d'offrir à chaque acteur de ces conseils locaux, la formation nécessaire et la grille d'analyse pertinente pour qu'il puisse utilement participer à cette mission. La lutte contre la radicalisation est désormais, à nos yeux, l'une des missions prioritaires de ces CSLPD dans le cadre de ce pacte de sécurité.

Nous devons également poursuivre l'action de coordination des polices municipales avec la Police et la Gendarmerie nationales, et le développement du dispositif « participation citoyenne » mis en œuvre dans le cadre du partenariat AMF/ministère de l'Intérieur.

Mais il faut aussi que nous soyons mieux informés des décisions concernant notre territoire et mieux associés aux mesures qui sont prises et mises en œuvre.

A l'initiative du ministre de l'Intérieur, les préfets de départements réuniront avant la fin de la semaine les maires pour les informer des dispositions prises par l'État et pour recueillir leurs suggestions. Nous approuvons cette démarche et nous vous en remercions. Mais, certains enjeux cruciaux pour la sécurité nécessitent de faire plus.

L'afflux de migrants sur certains points du territoire comme leur répartition dans les départements impose une organisation harmonisée entre l'État et les communes de France.

Comment concilier les principes de droit tout en garantissant une sécurité maximale dans un pays frappé comme le nôtre vient de l'être à nouveau ? Ce sujet d'actualité préoccupe les maires de France.

Le principe d'humanité doit gouverner tous les autres, car les enfants, les femmes et les hommes qui arrivent sur notre territoire fuient ceux-là mêmes qui ont tué 129 personnes et blessé pour toujours 352 Mais, au-delà du principe d'humanité, il y a l'accompagnement de ces réfugiés dans leur séjour sur notre territoire et les problèmes qui surgissent. Cela suppose, comme à Calais par exemple, que l'organisation des sites de regroupement, le contrôle précis l'identité des personnes et la gestion de leurs déplacements soient nettement améliorés.

Nous savons que cette question s'inscrit dans un contexte européen et qu'il faut renforcer la solidarité entre nos pays, mais la France doit pouvoir maîtriser la gestion des migrants qui se trouvent sur son territoire et garantir l'enregistrement des réfugiés de guerre.

Nous souhaitons aussi être mieux informés de la présence dans nos communes des individus présentant une forte présomption de dangerosité.



Nous voulons être associés au suivi indispensable des foyers de radicalisation et d'endoctrinement que constituent certains lieux de culte.

Nous attendons de la fermeté sur la dissolution des associations ou des groupes animés par des prédicateurs dont les propos sont incompatibles avec les valeurs et les lois de la République.

Car si la République protège la liberté de conscience, elle ne peut accepter que cette liberté soit mise au service d'un projet criminel.

Au premier rang des valeurs républicaines figure en effet la laïcité, qui protège la liberté des cultes et des consciences et garantit aux citoyens la neutralité de l'État. C'est cela notre conception de la liberté républicaine, respectueuse de la personne humaine, de sa dignité et de ses choix de conscience.

Dans l'inconscient collectif les maires sont les fantassins de la république. Ils peuvent constituer l'aile avancée de la garde nationale que vous envisagez de créer. Les 500.000 élus locaux constituent un gisement inestimable de dévouement et de disponibilité. Et les communes pourraient être associées à une définition plus large encore de cette garde nationale.

Le temps est à la solidarité avec les victimes, au courage collectif et à l'action. À l'action déterminée.

Nous devons aux morts du 13 novembre, à ceux qui luttent encore pour la vie, à ceux blessés dans leur chair mais aussi à toute cette génération qui se construit dans cette épreuve, une détermination sans faille à lutter jusqu'au bout contre ceux qui propagent une idéologie de destruction de notre société et de nos valeurs.

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres, même si nous avons des débats parfois sévères sur l'affectation des moyens que l'État nous doit, pour mener à bien nos politiques, dans ce combat qui nous rassemble ce matin, qui est un combat pour nos libertés, une guerre contre les fanatiques, l'État sait que les maires seront là.

Nous sommes et nous serons en tout temps, en tous lieux et toutes circonstances, présents aux côtés de nos administrés, aux côtés des françaises et des français, au service de la République.